

### Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : [formation@78-91-95.ifrb.fr](mailto:formation@78-91-95.ifrb.fr)

### Durée

2 jours (14 heures)

### Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

### Tarif inter

400 € HT

### Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Toute personne amenée à utiliser des E.P.I sur des sites équipés ou non équipés (mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire).

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Connaissance de la langue française écrit et oral requise.
- Aptitude physique au travail en hauteur (Certificat médical du Médecin du Travail)

### Prérequis

- Avoir 18 ans révolus
- Être équipé de ses EPI

### Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

### Profil de l'intervenant

Formateur expérimenté et qualifié

### Capacité

4 - 8 personnes

### Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- exposé didactique, démonstrations
- exploitation individuelle et démonstration de chacun
- remise d'un fascicule à chaque stagiaire

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation
- maîtriser l'utilisation des EPI et la mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire

## CONTENU

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

### Formation théorique : 0.5 j

- la Prévention - Les Statistiques - l'Evaluation des risques
- approche réglementaire du travail en hauteur
- les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles
- les différentes catégories d'E.P.I., les Normes
- les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute)
- présentation des différents E.P.I. spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage
- explication de la Force de Choc et de l'effet pendulaire

### Formation pratique : 1.5 j

- analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais
- choix de la technique d'assujettissement en fonction du site
- choix des E.P.I. en fonction de la situation (longes, antichute à rappel automatique, coulisseau)
- sécurisation d'échelle mobile pour l'utiliser comme moyen d'accès (contrôle visuel et norme afférente)
- réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et verticale)
- déplacements horizontaux et verticaux
- utilisation des systèmes antichutes sur support d'assurage flexibles et /ou rigides
- poste de travail / Installation d'équipements / Levage de charges

## INFORMATIONS

**Modalités d'évaluation de la formation :**

- test de connaissances théoriques (QCM)
- contrôle continu pour la partie pratique

**Validation des acquis :** une attestation de formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques.

Les participants doivent apporter leur propre équipement de protection individuelle (E.P.I) et harnais de sécurité.

**Recyclage : aussi souvent que nécessaire ; recommandé tous les 2 ou 3 ans par l'IFRB IDF 78-91-95 afin d'éviter de mauvaises habitudes ou tout oubli pour les utilisateurs occasionnels**

Article R4323-106 du Code du travail : L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

**Liste des Equipements de Protection Individuels (EPI)  
obligatoires pendant les formations « Sécurité »**



**Tenue de travail habituelle pour les parties « pratique »**  
**Aucun prêt d'équipement ne pourra être fait en raison des mesures sanitaires en vigueur**

Port du harnais de sécurité sur site non équipé – 2 jours						
Gants	Casque avec jugulaire EN 397	Chaussures de sécurité	Gilet de signalisation	Harnais anti chute EN 361	Longe double avec absorbeur	Antichute mobile
						
					<b>OU</b>	



Les EPI doivent être en bon état et avoir été vérifiés, sous la responsabilité de l'employeur, conformément au Code du travail.

**Documents à apporter en formation :**

**Pièce d'identité :** Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour, obligatoire pour le passage des tests

**Photo d'identité :** Uniquement pour les CACES – Se présenter avec une photo d'identité récente en couleur

**Attestation de formation initiale :** Pour tous les stages de recyclage